



**COMITÉ DE CONCERTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS DE
PRÉVENTION DES INONDATIONS DE L'ARGENS ET DES CÔTIERS DE
L'ESTEREL**

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2018

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Le comité de concertation du PAPI s'est réuni le 11 octobre 2018 à 18h30, à Draguignan.

Liste des participants :

<i>Nom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Représentation</i>
Olivier AUDIBERT-TROIN	Président	Syndicat Mixte de l'Argens et Communauté d'Agglomération Dracénoise
Eric de WISPELAERE	Sous-Préfet de Draguignan	Monsieur le Préfet du Var, Services de l'État du Var
Marie RUCINSKI-BECKER	Vice-Présidente en charge des risques liés aux inondations	Conseil départemental du Var
Richard STRAMBIO	Maire	Ville de Draguignan
Gilles REGIS	Adjoint au maire	Ville de Puget sur Argens
Michel MERLY	Administrateur	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
Delphine BARRIAU	Directrice générale	Syndicat Mixte de l'Argens
Olivia MAGNOUX	Chargée de mission Eau et Milieux Aquatiques	Monsieur le Président de la Communauté de communes Cœur du Var
Jérôme RAINALDI	Service hydraulique	Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Var Esterel Méditerranée
Jean-Luc LAVAURE	Président	Association des Riverains des Cours d'Eau de Puget-sur-Argens
Bibiane NIOUCEL	Présidente	Association pour la Sécurité et la Défense de la Nartuby
Josette FAYS	Présidente	Association Var Inondations Écologisme – VIE de l'eau
Pierre ARNOULT	Président	Association pour la sauvegarde du Patrimoine Naturel
Olivier CAUVIN	Président	Association syndicale libre de la basse vallée de l'Argens
Jean-Jacques URBAN-GALINDO	Secrétaire	Association des Sinistrés du 15 juin 2010

Lorenza BUONO	Chargée de projet	Groupe Chiroptères de Provence
Jean-Jacques CASTILLON	Président	Fédération française du bâtiment
Cyril BOLLINET	Secrétaire général	Fédération française du bâtiment
Bernard RIBIERE		Fédération française du bâtiment
Jean-François AZENS	Directeur technique	Syndicat Mixte de l'Argens
Christine GRILLOT	Chargée de projets PAPI	Syndicat Mixte de l'Argens
Claire SCARCERIAUX	Chargée de projets PAPI	Syndicat Mixte de l'Argens
Matthieu SEBIRE	Chargé de projets	Syndicat Mixte de l'Argens

Ouverture de la séance par Monsieur le Sous-Préfet de Draguignan et Monsieur le Président du Syndicat Mixte de l'Argens

Monsieur Éric de Wispelaere, Sous-Préfet de Draguignan, accueille les participants et les remercie pour leur présence. Il rappelle, dans le contexte des graves inondations qui ont frappé l'Aude la veille, l'importance et l'urgence qu'il y a à agir pour réduire l'effet des inondations. Il évoque en particulier l'Action 35 du PAPI, portant sur l'aménagement de la Nartuby à Draguignan, dont il souligne à la fois la pertinence hydraulique (suppression des débordements pour toutes les crues fréquentes jusqu'à une occurrence trentennale) et l'intégration écologique, dans une cohérence qui doit prévaloir pour l'ensemble des aménagements à venir sur d'autres sites.

Il rappelle que les délais du PAPI sont courts (la convention portant jusqu'en 2022) et il salue les efforts du SMA et des autres maîtres d'ouvrage pour lancer les actions du Programme, malgré leur nombre et leur complexité, dans un délai aussi réduit. Le PAPI est une convention financière de grande ampleur, et Monsieur le Sous-Préfet souligne la forte implication des services de l'État et particulièrement de la sous-préfecture de Draguignan auprès du Syndicat Mixte pour soutenir ses efforts.

Monsieur Olivier Audibert-Troin, Président du Syndicat Mixte remercie Monsieur le Sous-Préfet ainsi que les participants pour leur présence. Il souligne l'importance du rôle de l'État dans la gestion de la crise en juin 2010 et dans tout ce qui a suivi et qui a permis l'émergence du Syndicat Mixte de l'Argens puis la constitution d'un PAPI et sa signature en décembre 2016. Il rappelle les différentes étapes de l'organisation du territoire et de la gouvernance territoriale du grand cycle de l'eau en précisant que les aspects liés à l'eau potable, au traitement des eaux usées et à la gestion des eaux pluviales et de ruissellement ne sont pas de la compétence du Syndicat Mixte.

Il indique que cette réunion du Comité de Concertation est organisée par le SMA parallèlement à plusieurs réunions publiques de concertation menées spécifiquement dans le cadre de l'opération sur la Nartuby, afin d'apporter notamment aux associations un éclairage large sur les actions du Syndicat. Une autre réunion du Comité de Concertation sera organisée prochainement en Basse Vallée du fleuve afin de toucher le plus grand nombre d'acteurs possible. Le souhait du SMA est de pouvoir mener à bien la concertation la plus large sur l'ensemble des opérations.

En ce qui concerne les actions de travaux du PAPI, il souligne l'importance et la difficulté de la maîtrise foncière qui va souvent s'avérer nécessaire : ce sera le cas sur la Nartuby mais aussi pour les projets lancés à Brignoles et en Basse Vallée ainsi que sur d'autres secteurs. Il indique que l'attachement à leur patrimoine de nombreux riverains des cours d'eau rend délicate l'acquisition d'emprises pourtant indispensables aux projets permettant d'améliorer la protection de ces mêmes riverains.

Intervention de Madame la Vice-Présidente du Conseil Départemental

Madame Marie Rucinski-Becker, Vice-présidente du Conseil départemental en charge des risques liés aux inondations, rappelle que le Département se tient aux côtés du SMA dans la réalisation du PAPI et est investi dans la problématique des inondations et des milieux aquatiques depuis 2010 avec la mise en œuvre du PAPI d'intention qui a précédé le PAPI Complet porté par le SMA. Le Département a été notamment facilitateur dans le cadre de plusieurs projets concernant des voies départementales ou des espaces gérés par le Département (à Draguignan et en Basse Vallée). Le Département est également maître d'ouvrage de deux actions du PAPI Complet, en particulier l'Action 9 qui porte sur la sensibilisation des scolaires et qui a concerné 650 élèves et 26 classes lors de l'année scolaire 2017-2018.

Avancement des actions du PAPI :

Les services du SMA font une présentation de l'état d'avancement de l'ensemble des actions du PAPI (voir présentation en annexe), à la suite des dernières réunions du Comité Technique et du Comité de Pilotage du PAPI.

En synthèse, sont à ce jour :

- Terminées, 5 actions pour 1 174 000 € ;
- Engagées, 44 actions pour 79 M€ ;
- Non engagées, 15 actions pour 14,7 M€.

Les cinq actions terminées sont les suivantes :

- Action 17 : Surveillance des crues par matériel téléguidé
- Action 19 : Outil d'alerte et d'aide à la gestion de crise
- Action 40 : Travaux de reprise de l'entonnement au pont de la Galiote à Fréjus
- Action 50 : Étude de restauration morphologique du Réal aux Arcs
- Action 52A : Réalisation des études techniques et économiques préalables aux projets de lutte contre le ruissellement à Draguignan (réserve de la CMI).

Interventions des membres du Comité :

Monsieur Jean-Jacques Urban-Galindo représentant l'association ADS15, Association des Sinistrés du 15 juin 2010, rappelle l'utilité qu'il y a à bien exposer les coûts et les bénéfices des projets d'aménagement. Il indique en outre qu'au vu du changement climatique en cours, et de ses effets impossibles à anticiper à l'échelle locale, il se produira nécessairement des événements climatiques dont l'ampleur dépassera le degré de protection des aménagements réalisés. C'est une situation qu'il convient d'anticiper par la communication et la sensibilisation.

Monsieur Olivier Audibert-Troin, Président du SMA, indique qu'en effet, il est essentiel de communiquer et de diffuser auprès de la population une information claire et suffisamment vulgarisée pour être accessible à tous. Il rappelle que le SMA joue un rôle dans la sensibilisation à la gestion de crise notamment à travers l'organisation, en étroite concertation avec les services de l'État qui en sont les acteurs, de plusieurs exercices de crise dont le prochain aura lieu en novembre.

Sur la Nartuby, pour le moment les travaux donnent lieu à une concertation avec les riverains et les différents comités de quartier. Dans un second temps s'engagera une communication plus large.

Madame Josette Fays (Association Var Inondations Écologie) demande pourquoi d'un point de vue technique on ne va pas au-delà des occurrences de crues relativement fréquentes et si le changement climatique était anticipé.

Les services du SMA indiquent que traiter des crues rares et puissantes se heurte rapidement à un problème d'emprises possibles avec un lourd impact foncier et urbain. Le changement climatique crée une incertitude supplémentaire mais qui jouera sans doute plus sur la fréquence des crues (plus fréquentes) que sur les pics de débit, étant donné que les aménagements sont calculés pour laisser passer des crues fortes avec le moins de dommages possible.

L'assistance souhaite savoir si toutes les communes contribuent à la gestion des inondations.

Monsieur Olivier-Audibert-Troin fait savoir que bien entendu, toutes les communes ont la conscience du risque, en particulier dans les zones aval qui sont fréquemment touchées et qui sont rodées à la nécessité d'agir. Il est vrai que certaines communes amont, moins concernées, restent à sensibiliser.

Monsieur Éric de Wispelaere, Sous-Préfet de Draguignan, indique que la majeure partie des communes du bassin versant de l'Argens dispose d'un Plan Communal de Sauvegarde à jour et bien construit. La qualité de ce document est extrêmement importante pour garantir l'efficacité et la bonne coordination des interventions de prévention et de secours qui sont assurées par les communes sous la direction des Maires et par les services de secours et de l'État.

Les représentants des associations et notamment Madame Fays soulignent le rôle de celles-ci dans la communication vis-à-vis des citoyens. Ils soulignent également l'utilité des campagnes de sensibilisation au risque inondation menées par l'État et rappellent l'importance d'échanger avec la population.

La nécessité de commencer les travaux par l'aval et d'une manière qui n'impacte pas les communes aval est soulignée par Monsieur Jean-Jacques Urban-Galindo.

Monsieur Olivier-Audibert-Troin indique qu'en effet, il faut une cohérence des actions à l'échelle du bassin versant et mener globalement les travaux d'aval vers l'amont, dans une démarche d'aménagement du territoire concerté à l'échelle du territoire et de solidarité. Il souligne cependant que cela ne doit pas avoir pour conséquence d'échelonnement des travaux sur une durée trop longue et que des travaux peuvent avoir lieu à l'amont sous réserve de n'aggraver en rien les inondations à l'aval. Il rappelle en outre que la prévention des risques passe également par la maîtrise de l'urbanisation et l'aménagement concerté du territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.